



### REEMPLACEMENT ET RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX – SECTEURS SAINT-GRÉGOIRE ET GENTILLY

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour le remplacement et la réfection de deux (2) ponceaux dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) et en y inscrivant le numéro 03-05.03.01-158.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies ayant obtenu le document d'appel d'offres directement du SEAO et qui ont un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) ou l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à la soussignée et identifiées « Remplacement et réfection de deux (2) ponceaux dans divers secteurs de la Ville », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 11 h le 17 avril 2025**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit madame Amel Haddad, ingénieure, par courriel, à l'adresse suivante : [travaux.publics@ville.becancour.qc.ca](mailto:travaux.publics@ville.becancour.qc.ca).

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 28 mars 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville